

Allocution de l'Ambassadeur Whitehead
Cérémonie de signature de l'accord de transport aérien
Au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
Lomé, le 2 avril 2015

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports

Monsieur le Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Monsieur le Directeur général de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema

Monsieur le Directeur général d'Asky

Je suis heureux d'être ici en ce jour pour la signature de l'accord de transport aérien entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Togo. La signature de l'accord final aujourd'hui marque l'aboutissement de trois années de travail, de discussions et de négociations acharnés. C'est pour cela que je voudrais remercier particulièrement Monsieur Gno-fam, Ministre des Transports, et le Colonel Latta, Directeur général de l'ANAC, pour tous les efforts déployés en vue de faire de l'accord de transport aérien une réalité.

Les négociations entre les Etats-Unis et le Togo concernant l'accord de transport aérien ont débuté en 2012. Cet accord historique représente le premier de ce genre entre les Etats-Unis et le Togo et constitue une étape importante dans la réalisation des objectifs du gouvernement américain visant à améliorer le climat des investissements et à soutenir le développement économique au Togo. L'accord de transport aérien octroie, entre autres, plusieurs routes aériennes, une réglementation libérale sur l'affrètement et l'expansion des droits de transport aérien des marchandises entre nos deux pays.

Les Etats-Unis ont maintenu une politique de relations de transport aérien avec ses partenaires internationaux depuis 1992 lorsque nous avons signé le premier accord de transport aérien à ciel ouvert de l'histoire avec les Pays-Bas. Les raisons de cet engagement sans faille dans le domaine du transport aérien sont évidentes. Lorsque les entreprises de transport aérien peuvent prendre leurs propres décisions en ce qui concerne les itinéraires, les capacités et les prix, c'est tout le monde qui en profite. Il y a beaucoup de déplacements et d'échanges commerciaux entre les pays aboutissant à la création d'emplois et à la croissance économique. Les consommateurs peuvent faire leur choix sur la base des avantages que présentent un service aérien et non pas à cause de son exclusivité. Cette mesure encourage les entreprises de transport aérien à fournir des itinéraires offrant le niveau de sûreté le plus élevé, des prix compétitifs et des itinéraires confortables.

Avec la signature de cet accord aujourd'hui, le Togo rejoint vingt-six pays africains, y compris ses voisins, le Bénin et le Ghana qui ont un accord de transport aérien déjà opérationnel. Contrairement à ses voisins, le Togo se prépare à inaugurer un nouveau terminal moderne dans son aéroport à Lomé. Ce nouveau terminal prévoit accueillir cinq fois plus de flux des passagers que l'actuel terminal, confirmant ainsi la position de Lomé en tant que hub régional du transport aérien.

Pour conclure, je dirai que la libre concurrence qui est encouragée dans le secteur de l'aviation ainsi que l'expansion du transport des passagers et des marchandises, font passer la relation économique bilatérale entre les Etats-Unis et le Togo à un autre niveau, celui de la création d'un avenir économiquement plus prospère pour les citoyens de nos deux pays.

Je vous remercie.